ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 51082

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'intérêt qu'il y aurait à renforcer l'étude de la langue allemande dans le milieu scolaire, alors que la priorité est donnée aujourd'hui à l'apprentissage de l'italien ou de l'espagnol, sans doute plus faciles à assimiler comme deuxième langue des lycées et collèges. Si l'on excepte l'anglais, dont la suprématie est reconnue comme première langue vivante aux examens, la langue allemande semble aujourd'hui avoir une place prépondérante dans la constitution de l'Europe et les échanges avec le pays voisin, favorisés d'ailleurs par de nombreux jumelages entre communes. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

La commémoration du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée, le 22 janvier 2003, a été l'occasion de prendre des décisions destinées à enrayer la chute préoccupante des effectifs d'élèves étudiant l'allemand dans notre pays. Désormais, chaque 22 janvier est consacré, dans tous les établissements scolaires de part et d'autre du Rhin, à la célébration de la langue et la culture du partenaire afin d'en donner une image positive et attractive. À la suite du conseil franco-allemand de Berlin, en octobre 2004, qui a fixé aux deux pays des objectifs volontaristes, le ministre de l'éducation nationale et le ministre plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne pour les affaires culturelles franco-allemandes ont annoncé, à Sarrebruck, le 12 novembre dernier, un plan d'action pour la langue du partenaire aux recteurs d'académie français et aux responsables des autorités éducatives allemandes. Ce plan comporte plusieurs mesures applicables en France (avec des dispositions équivalentes en Allemagne) : mise en place à la fin du collège d'une certification de langue institutionnelle sur la base du cadre européen de référence ; maintien de l'enseignement de l'allemand sur la totalité du territoire des académies ; augmentation de 20 % en 5 ans de la proportion des élèves apprenant l'allemand à l'école primaire (objectif chiffré qui figure également dans le rapport annexé à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école adoptée par le Parlement) ; poursuite de l'enseignement de l'allemand au collège partout où il est assuré à l'école et augmentation de 50 % en 5 ans du nombre de classes bilingues anglais/allemand en sixième. Une brochure visant à promouvoir l'apprentissage de la langue allemande auprès des parents d'élèves de CE 1, CM 2 et de 5e a déjà été diffusée à 800 000 exemplaires. Enfin, l'Abibac - cursus mis en place depuis 1994, permettant aux lycéens français et allemands de suivre une formation spécifique en vue d'obtenir simultanément le baccalauréat et l'examen homologue l'Abitur - devrait être étendu à toutes les académies en 2007. Il est également prévu d'en simplifier les modalités et d'ouvrir le dispositif aux disciplines scientifiques et technologiques.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51082

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE51082

Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8943
Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5346